

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de Boëseghem, Blaringhem, Renescure, Thiennes, Lynde et Ebblinghem

Demande d'autorisation au titre du Code de l'environnement (avec étude d'impact) et de déclaration d'intérêt général

L'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN) a déposé un dossier de demandes d'autorisation (avec étude d'impact) et de déclaration d'intérêt général portant sur le plan de gestion pluriannuel des cours d'eau des bassins de la Longue Becque et de la Melde.

Par arrêté préfectoral, cette demande est soumise à une enquête publique départementale du :

lundi 22 février 2021 – 9h00 au mercredi 24 mars 2021 – 12h00 inclus

Le public pourra prendre connaissance du dossier en version papier au sein des mairies de Blaringhem, Renescure, et Thiennes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le public pourra formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du COVID 19.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site « Les services de l'État dans le Nord » (www.nord.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Enquêtes publiques / Dossiers d'enquête publique ») et sur le site internet <https://www.registredemat.fr/pg-longue-becque-melde>

Un accès gratuit au dossier informatique est également garanti, sur rendez-vous, dans les bureaux de la DDTM du Nord (62 boulevard de Belfort, CS 90 007, 59042 LILLE Cedex – ddtm-sent@nord.gouv.fr).

Le commissaire-enquêteur, M. François VINATIER, ingénieur territorial, retraité, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates, horaires et lieux figurant ci-après :

- Lundi 22 février 2021 de 09h00 à 12h00 en mairie de Thiennes (siège de l'enquête)
- Lundi 8 mars 2021 de 09h00 à 12h00 en mairie de Blaringhem
- Mercredi 24 mars 2021 de 09h00 à 12h00 en mairie de Renescure

Trois « permanences téléphoniques » du commissaire-enquêteur sous forme d'entretiens téléphoniques limités à 15 minutes sont prévues le mardi 2 mars 2021 de 09h00 à 12h00, le lundi 15 mars 2021 de 14h00 à 17h00, et le vendredi 19 mars 2021 de 09h00 à 12h00. Le public prendra rendez-vous préalablement en réservant une plage horaire sur le site internet <https://www.registredemat.fr/pg-longue-becque-melde> ; il fournira alors un numéro de téléphone sur lequel il sera contacté par le commissaire-enquêteur.

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à Monsieur le commissaire-enquêteur :

- par écrit à l'adresse du siège de l'enquête – Mairie de Thiennes – 1, rue de la Gare 59189 Thiennes
- par voie électronique à l'adresse : pg-longue-becque-melde@registredemat.fr
- en les consignants sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registredemat.fr/pg-longue-becque-melde>

Pendant toute la durée de l'enquête :

- les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête ainsi que dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Dossiers d'enquête publique ») ;
- les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé

Le public sera averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur internet.

Le public est informé que toute observation (et ses éventuelles pièces jointes), qu'elle soit écrite, orale ou dématérialisée sera consultable de tous sur le registre numérique. Il est précisé qu'il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse, etc.).

Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue de l'USAN auprès de Mme Bailliet (mail : vbailliet@usan.fr)

Le dossier d'enquête publique comprend notamment un dossier de demande d'autorisation au titre du Code de l'environnement avec étude d'impact, une demande de déclaration d'intérêt général, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse à cet avis.

Des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les mairies de Blaringhem, Renescure, et Thiennes.

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur transmet à Monsieur le Préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée d'organiser l'enquête, le rapport et les conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Monsieur le Président du tribunal administratif de LILLE.

Le rapport et les conclusions motivées émis par le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies de Boëseghem, Blaringhem, Renescure, Thiennes, Lynde et Ebblinghem où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en DDTM, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur le site « Les services de l'État dans le Nord » (www.nord.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Enquêtes publiques / Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur »). Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication du rapport et des conclusions, auprès du préfet du Nord.

À l'issue de l'enquête publique et après passage en CODERST, le préfet du Nord pourra, le cas échéant accorder l'autorisation « loi sur l'eau » au titre du code de l'environnement et déclarer l'opération d'intérêt général.